

EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES

Visite médicale : depuis le 1er juin 2008

- ◆ 5 ans pour les moins de 40 ans
- ◆ 2 ans pour les plus de 40 ans



LICENCES

Depuis le 1er juillet 2008

Après péremption la licence reste VALIDE si :

- ◆ Visite médicale OK
- ◆ Contrôle de compétence avec un ITV : OK depuis moins de 6 ans
- ◆ Expérience en vol sur planeur : OK



LICENCE : expérience en vol

- ◆ 6 h en commandant de bord et au moins 10 décollages dans les 24 derniers mois

Ou bien

- ◆ 3 h de vol en commandant de bord incluant au moins 5 décollages et un minimum de 3 vols d'entraînement avec un instructeur (ITP ou ITV)



LICENCE PERIMEE

- ◆ Satisfaire à un contrôle de compétence auprès d'un instructeur de vol à voile (ITV).
- ◆ Le test réussi donne une validité de 2 ans (à condition de visite médicale valide)

Il n'y a plus à faire valider sa licence dans une DAC.



REGLEMENTATION

personnel navigant vol à voile

Mis à jour régulièrement
par Michel JACQUEMIN :

<http://lehcim54.free.fr/>

